

la deuxième fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Avant que le député commence sa présentation je voudrais vous dire qu'en voyant le président du Conseil privé se lever (M. Macdonald) j'ai cru qu'il allait appuyer la motion. Je suppose que pour les fins du compte rendu il faut signaler que le ministre d'État (M. Andras) appuie la motion.

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, je voudrais dès le début de ce discours faire certaines observations générales sur les besoins et les exigences de notre politique du logement et ses conséquences sur le développement de notre société, de nos grandes villes.

D'une certaine façon, il est facile de définir le problème du logement. On peut dire tout simplement qu'il y a plus de familles et de foyers non familiaux dans ce pays qu'il y a d'habitations et qu'un trop grand nombre des habitations existantes sont insuffisantes ou insalubres.

Cela signifie qu'un certain nombre de familles doivent partager leur logement avec une autre.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre aurait-il l'amabilité de me fournir une copie de son allocution? Il l'a fait pour d'autres.

L'hon. M. Andras: L'honorable député en recevra une dans un instant.

Pour reprendre où j'en étais, cela signifie qu'un certain nombre de familles doivent partager leur logement avec une autre. Cela veut dire aussi que beaucoup de gens vivent dans des conditions impropres à l'habitation et ainsi mettent en danger leur santé, vivent sans confort et sans respect d'eux-mêmes. Cela veut dire enfin qu'un grand nombre de familles sont obligées de s'entasser dans des logements trop petits pour leurs besoins.

Figurons-nous une masse de chiffres et de colonnes ayant des rubriques comme «habitations qui ont besoin de réparations majeures», «des habitations qui manquent d'eau courante et de cabinets d'aisance à chasse d'eau ou de baignoire», et autres rubriques semblables. Ces chiffres, ces colonnes et ces rubriques sont quantitatifs. Mais sur le plan qualitatif, ils indiquent les privations, les souffrances, le surpeuplement, l'injustice et la misère. Voilà les points qui, à mon sens, servent à définir le problème du logement.

Les statistiques actuelles nous révèlent que même s'il y a eu progrès constant pour remédier à la pénurie de logements depuis la fin de la seconde guerre mondiale, il reste encore beaucoup de besoins à satisfaire. Forcément,

[Le très hon. M. Trudeau.]

ce sont surtout les gagne-petit qui ont le plus à souffrir de ces besoins encore insatisfaits.

La plupart des Canadiens sont bien logés. On pourrait dire qu'un très grand nombre sont logés de façon très confortable. Quelques-uns ont des maisons somptueuses. Je suis certain que tous ceux qui ont à souffrir des pires privations à cause du manque de logements aimeraient bien être mieux partagés, mais je crois aussi qu'il est difficile pour eux de se faire entendre. Je ne doute pas un seul instant que la majorité des Canadiens qui vivent dans un logement convenable mais sans confort excessif aimeraient bien améliorer encore leur milieu de vie; bon nombre d'entre eux sont en mesure de le dire et le disent effectivement. Par ailleurs, certains de ceux dont le logement est assez confortable aimeraient être encore mieux logés à moins de frais et sont en mesure d'exprimer leur mécontentement, ce qu'ils ne manquent pas de faire.

Cette expression de mécontentement se fait entendre relativement à toutes les conditions de logement et selon les aspirations des personnes appartenant à tous les groupes de revenu. Une partie de cette expression de mécontentement est fondée. Elle a atteint un niveau tel que certains décrivent comme une crise du logement. Le problème du logement est autre chose. Il se rattache directement à l'état de privation réelle où se trouvent les gens qui appartiennent au groupe inférieur de revenu et ne peut être résolu que si on leur fournit des logements convenables.

Autre aspect important, le Canada actuel constitue surtout une société urbaine. Près des trois quarts de la population du Canada vivent dans nos grandes villes et nos grands centres métropolitains. On estime qu'en 1980, plus de 80 p. 100 de la population seront propriétaires, locataires ou à la recherche d'un logement dans nos grands centres urbains. Les tendances actuelles indiquent que près d'un tiers de ces gens habiteront nos trois plus grands centres actuels, Montréal, Toronto et Vancouver.

Le genre de vie que l'on mènera dans ces grandes villes dont l'accroissement est si rapide cause de graves préoccupations. Nous avons déjà beaucoup entendu parler de pollution, de surpeuplement, d'engorgement de la circulation, du manque de moyens de récréation, d'aliénation de biens, de privations et de l'inertie de certaines de nos institutions et nous pouvons compter en entendre parler encore davantage. Il n'est pas possible de négliger ces questions indéfiniment ni de les résoudre en employant des méthodes déjà désuètes.

Il est impossible également de trouver une solution rapide ou facile à ces problèmes. Aucun gouvernement, à quelque palier que ce